

Démocratie, expérimentations et transformations à l'aune du processus constituant chilien

Contenu sous forme de paragraphes

Si, depuis 1989, le Chili a procédé à une transition démocratique, il n'avait pas pour autant remis en cause, jusqu'alors, le texte constitutionnel adopté sous la dictature de Pinochet. Ce n'est qu'à la suite du mouvement social d'octobre 2019 qu'a débuté un processus constituant visant à "solder le dernier reliquat de la dictature"*. Cette volonté de changement de Constitution a été confirmée par le référendum du 25 octobre 2020. Celui-ci a effectivement fait apparaître la volonté des Chiliens de changer de Constitution et de confier l'élaboration du nouveau texte constitutionnel à une assemblée constituante.

Or, ce processus constituant mérite d'être interrogé sous de multiples facettes. Il peut être mis en perspective avec l'histoire constitutionnelle chilienne : le Chili ayant déjà connu onze textes constitutionnels, l'actuel processus constituant chilien présente-t-il des spécificités, tant du point de vue des modalités d'exercice du pouvoir constituant que du point de vue du contenu même du texte constitutionnel en préparation ? Cette première question invite ensuite à envisager le processus constituant chilien à l'aune de la théorie du pouvoir constituant originaire qui ne peut connaître, en théorie, aucune limitation ? La comparaison avec d'autres processus constituants pourrait enfin s'avérer intéressante. De ce point de vue, si le référendum chilien du 25 octobre 2020 n'est pas sans rappeler le référendum français du 21 octobre 1945, l'expérience des deux assemblées constituantes françaises de 1945-1946 pourrait également être riche d'enseignements.

L'étude du processus actuel d'élaboration d'une nouvelle Constitution chilienne doit ainsi permettre de s'interroger sur les soubassements théoriques du pouvoir constituant et sur ses modalités de mise en oeuvre. Ces interrogations seront appréhendées essentiellement sous l'angle de la notion de démocratie, mais aussi sous l'angle des expérimentations et des transformations démocratiques. Quoi de plus évident en effet, dans ce cadre, que d'étudier *in vivo* un processus constituant en action dès lors que celui-ci manifeste concrètement la mise en oeuvre de celles-ci. Comme ce fut le cas après le mouvement dit des "printemps arabes", le processus constituant chilien offre une nouvelle occasion d'étudier la mise en pratique des évolutions des modes de gouvernance ou d'organisation des sociétés démocratiques, ainsi que celle d'inclure dans la norme fondamentale les transformations sociales contemporaines.

L'étude de ce processus constituant doit également permettre une meilleure compréhension des processus constituants en général, et donc des expérimentations et des transformations démocratiques qu'ils traduisent et expriment. Si certains partis politiques français font du passage à une VI^e République un élément cardinal de leur programme, s'interroger sur le processus constituant chilien permettra également de réfléchir aux modalités concrètes de passage d'une Constitution à une autre.

* Carolina Cerda-Guzman, "Une nouvelle assemblée constituante est née : la "convención constitucional" du Chili", *JP Blog*, 2 juin 2021.

Équipe

Tiare Aguilera Hey Convention constitutionnelle chilienne	Jordane Arlettaz Droit CERCOP (UR 2037) Université de Montpellier	Zérah Brémond Droit Université Le Havre Normandie
Carolina Cerda Guzman Droit CERCCLÉ (UR 7436) Université de Bordeaux	Caroline Chaux Droit Université de Reims	Leslie Cloud "Chaire d'excellence CNRS Normandie pour la Paix (CNP)"
Cristopher Corvalan Droit Université de Playa Ancha (Chili)	Mariannick Guennec Espagnol HCTI UBS	Fabien Le Bonniec Ethnologie anthropologie sociale Université de la Frontera (Chili)
Maxime Lei Droit Le Mans Université	Marie Lemey Droit Institut national des langues et civilisations orientales	Luis Lloredo Alix Philosophie du droit Université autonome de Madrid
Anna Neyrat Droit CERCCLÉ (UR 7436) Université de Bordeaux	Luis Ramirez association <i>Breizh Chile Rapa Nui</i>	Raphaël Reneau Droit Lab-LEX UBS
Danielle Rojas Droit Cergy Paris Université	Nilsa Rojas-Hutinel Droit Lab-LEX UBO	Fernando Villamizar Lamus Droit Université Bernardo O'Higgins

Axe de recherche

Démocratie, expérimentations et transformations

Responsables

Robert Carin

Droit

Lab-LEX

UBS

Vincent Boyer

Droit

Lab-LEX

UBS

Dates du projet

1 octobre 2022 - 30 novembre 2023

Dispositifs de soutien

GTI